



Assemblée générale

Distr. limitée
14 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Deuxième Commission

Point 55 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* : amendement
au projet de résolution A/C.2/50/L.32/Rev.1

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen
global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre
du Programme d'action en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2001-2010

Remplacer le paragraphe 6 par le texte suivant :

« *Décide également* de convoquer une réunion préparatoire d'experts d'une durée de trois jours pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, de préférence les 4, 5 et 6 septembre 2006, en vue de l'examen global approfondi à mi-parcours afin de proposer, selon qu'il conviendra, des mesures visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et invite les États Membres à envisager l'adoption d'une brève déclaration visant à réaffirmer un attachement renouvelé à l'application intégrale du Programme d'action de Bruxelles, notamment en tenant dûment compte du rapport du Secrétaire général sur l'examen global à mi-parcours. »

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne.

